

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt six, le quinze juin à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 47
DATE DE LA CONVOCATION	08/06/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	22/06/2019

OBJET :

Relevé de décisions

Étaient présents :

Mme Rémina SALERNO , M. Jean-Baptiste AILLAUD , Mme Blandine ALLAMANNO , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérald CHENAVIER , Mme Sandrine COMBE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , M. Rémi COSTORIER , M. Michel GAY-PARA , M. Louis MIOULANE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , M. Roger GRIMAUD , Mme Carole LAMBOGLIA , M. Mikaël GARNIER , M. Denis DUGELAY , Mme Sophie DESCHAMPS , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christophe GUIDONE , M. Gabrielle RABOUIN , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Fabien Malfatto
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Loïc BOIVIN procuration à M. Gérald CHENAVIER, Mme Rolande LESBROS procuration à M. Joël REYNIER, M. Jérôme MAZET procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Nina AMAR CAL procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Claudie BOYER procuration à M. Elie CORDIER, M. Rémy ODDOU procuration à M. Michel GAY-PARA, M. Fernand BARD procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Murielle AMIEL procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Claudie JOUBERT procuration à M. Rémi COSTORIER

Absent(s) :

M. Frédéric LOUCHE, M. Gérald BORDIGA, M. Bernard LONG

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Blandine ALLAMANNO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2026_04_24_5 du 24 Avril 2026, le Conseil communautaire a ainsi délégué vingt de ses compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Objet	Organisme financeur et montant de la subvention	Date de la Décision
Projet de requalification et valorisation de l'itinéraire des villages perchés au programme d'actions 2021-2027 de l'Espace Valléen Gap-Tallard-Durance	<u>ÉTAT Fnadt-CIMA</u> Montant : 20 000 € HT Taux de subvention : 40 % <u>Région Sud - Espaces Valléens</u> Montant : 20 000 € HT Taux de subvention : 40 % <u>Autofinancement</u> Montant : 10 000 € Taux de subvention : 20 % <u>MONTANT TOTAL</u> : 50 000 € HT Taux de subvention : 100 %	12 MARS 2026

Indemnités de sinistre reçues :

Date du sinistre	Assurance	Objet du sinistre	Montant TTC	Date de la décision
9/02/2025	Assurance DIOT Méditerranée	Bus endommagé par un véhicule EY-667-PT	60 €	12 JANVIER 2026
19/6/2025	Assurance DIOT Méditerranée	Véhicule 2558 KM 05 endommagé	4 097,51 €	20 MAI 2026
14/2/2026	Assurance DIOT Méditerranée	Bus DP-033-SJ endommagé	75,36 €	20 MAI 2026

4/12/2025	Assurance DIOT Méditerranée	Bus DP-033-SJ endommagé	842,11 €	20 MAI 2026
12/2/2026	Assurance PACIFICA	Conteneurs endommagés par un véhicule	754,84 €	20 MAI 2026

EMPRUNTS :

Objet	Établissement financier	Caractéristiques du financement	Date de la décision
Ouverture de crédit à court terme pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie du budget annexe de l'assainissement, de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	ARKEA banque entreprises et institutionnels	Montant du financement : 1 000 000 €. • Durée : 12 mois. • Conditions financières : Euribor 3 mois (avec un taux minimum de l'index de 0,00%) + 0,51%. • Commission d'engagement : 0,10% du montant de la ligne.	5 MAI 2026

Décisions budgétaires eaux pluviales et l'assainissement :

Objet	Établissement	Montant de la contribution HT en €	Date de la décision
Convention d'adhésion appel de cotisation 2026	Agence Territoriale du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence, IT04	pour un montant de 359,63 € HT.	25 FÉVRIER 2026

AFFAIRES JURIDIQUES :

Actions en justice :

Objet du litige	Requérant	Défendeur	Date de la
-----------------	-----------	-----------	------------

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

			décision
Requête introductive d'instance devant le Tribunal administratif de Marseille demandant l'annulation de la délibération n°2025_12_09_15 du 9 décembre 2025 portant fixation de l'attribution de compensation aux Communes membres	La commune de Lettret	Communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance.	4 MARS 2026

MARCHÉS PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour la fourniture d'un agitateur pour la station d'épuration	Société SERMAP (25510 PIERREFONTAINE LES VARANS)	Conclu pour un prix de 5 631,50 € HT. Le délai de livraison de la pièce est de 5 à 6 semaines	19 NOVEMBRE 2025
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat des pièces nécessaires pour la réparation du camion benne à ordures ménagères AA-158-RT	Entreprise SERVICES MAINTENANCE REGIONAL (06200 NICE)	Conclu pour un montant total de 5 000 € HT. Pour une durée de livraison de 1 mois.	2 DÉCEMBRE 2025
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour une réparation de carrosserie, du bus n° 47 immatriculé en EB-995-XX	Société ALPES CARS ET BUS (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 8 580 € HT. pour une durée de livraison de 3 mois.	12 DÉCEMBRE 2025
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la remise en état de la boîte de vitesse du bus n° 53 immatriculé en FQ-262-TB	Entreprise NOUVELLES TECHNIQUES TRANSMISSIONS SERVICES située à ZI les Auréats 66 route de Beauvallon, (26 000 VALENCE)	Conclu pour un montant de 9 290 € HT. Pour une durée de livraison de 1 mois.	15 DÉCEMBRE 2025
Accord-cadre à bons de commandes, pour la création, la fourniture et la	Société CALAO (88320 BELVAINCOURT).	Pour un montant maximum de 24 000 € HT.	6 JANVIER 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
pose de panneaux d'information de type relais information service et de mobiliers sur les itinéraires de véloroutes Lot 4 - Fourniture et pose d'éléments mobiliers		pour une durée totale de 30 mois	
Marché, sans publicité ni mise en concurrence, pour la fourniture des applications dédiées aux services d'auto-stop de proximité et de covoiturage dénommées Rezo Pouce et Rezo Covoit	Société Mobicoop (82100 Castelsarrasin)	Conclu pour un montant de 33 750 € HT	20 JANVIER 2026
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la fourniture d'une culasse et de ses organes périphérique, pour le bus n°49 immatriculé AR-058-HZ	Société ALPES CARS ET BUS (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 8 130,37 € HT	20 JANVIER 2026
Marché pour l'entretien de la zone d'activités de Chateaufieux, des zones d'activités de La Beaume et Lardier, du Curage du ruisseau traversant la zone d'activité de Tallard jusqu'au Rousine, de l'entretien de la haie arbustive sur la ZA de Tallard et du fauchage du délaissé situé à l'ouest du giratoire de la zone d'activité de Tallard	ESAT ADSEA05 (05150 ROSANS)	Le coût total est de 4 620 € HT. durée de 1 an à compter du 26 janvier 2026.	26 JANVIER 2026
Marché pour l'entretien des espaces verts des zones d'activités hors Gap	Société EVR (La Saulce 05110)	Le coût total du projet est de 6513,02 € HT. Pour une durée de 1 an à compter du 26 janvier 2026.	26 JANVIER 2026
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la réparation de la carrosserie et au remplacement du vitrage, pour le bus n°56 HEULIEZ GX 127 immatriculé BD-034-VV	Société ALPES CARS ET BUS (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 7 902,35 € H.T	29 JANVIER 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
ANNULE ET REMPLACE la décision n°D2026_01_4 du 15 décembre 2025 (erreur de montant) Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la remise en état de la boîte de vitesse du bus n°53 immatriculé FQ-262-TB	Société NOUVELLES TECHNIQUES TRANSMISSIONS SERVICES (26000 VALENCE)	Conclu pour un montant de 12 817,42 € HT. pour une durée de livraison de 1 mois	5 FÉVRIER 2026
Marché, sans publicité ni mise en concurrence, pour la mise en place du système informatique permettant la gestion de l'accès aux abris à vélos sécurisés par la collectivité	Société ARD (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 10 500 € HT pour une durée de 1 an.	5 FÉVRIER 2026
Accord-cadre à bons de commandes, pour la création, fourniture et pose de panneaux d'information de type relais information service (R.I.S) et de mobiliers sur les itinéraires de véloroutes - Lot 5 Fourniture et pose de compteurs de fréquentation	SAS KIOMDA (33000 BORDEAUX)	conclu pour un montant maximum de 29 269 € HT. pour une durée totale de 30 mois.	12 FÉVRIER 2026
La consultation lancée pour le lavage et désinfection des dispositifs de collecte, Lot 1 : Lavage et désinfection de conteneurs enterrés et semi-enterrés ; est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'offres inacceptables. Les montants des offres reçues sont largement supérieurs aux crédits budgétaires alloués au marché. Le dossier de consultation sera modifié et donnera lieu à une nouvelle mise en concurrence.			12 FÉVRIER 2026
Marché pour une structure d'accompagnement aux jeunes entreprises innovantes composée d'un incubateur et d'un espace co-working ; dont l'objectif est de renforcer leur structuration et leur professionnalisation	Incubateur GAAAP coworking (05000 GAP)	Le coût total du projet est de 6 185 € HT, durée de 1 an à compter du 12 février 2026.	12 FÉVRIER 2026
Marché pour des travaux de	Société BC	Conclu pour un prix de	16 FÉVRIER 2026

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
prestation consistant à réaliser un curage d'un piège à cailloux sur le réseau d'eau pluviale sur la commune de Châteaueux, pour éviter des débordements sur la voie publique	TERRASSEMENT (05130 TALLARD)	5 420€ HT. pour un délai de 1 mois à réception de la commande.	
Marché pour l'acquisition de pour 92 poteaux d'arrêt pour le réseau l'Agglo en Bus auprès de 3 prestataires	Entreprise LACROIX CITY, (44801 St Herblain)	les seuils de la consultation (120 poteaux maximum), les besoins ont évolué : passage de 92 poteaux en trois tranches à 89 poteaux en 1 tranche, pour un montant total de 17 938,44 € HT. pour une période de 36 mois à compter de la commande initiale du 08/03/2024 soit jusqu'au 07/03/2027	19 FÉVRIER 2026
MAPA à bons de commande pour la location occasionnelle d'autobus sans chauffeur par la régie des transports le 23 janvier 2026 auprès de 3 prestataires	SCAL (05000 GAP)	sans Seuil minimum de commande Seuil maximum : 30 000 € HT Prix location demi journée : 114,40 € HT Prix location journée : 156 € HT Prix location hebdomadaire : 728 € HT Prix location pour 15 jours : 1 248 € HT Prix location mensuelle : 1 664 € HT durée est fixée à un an	19 FÉVRIER 2026
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour le renouvellement du contrat	Société HUBUP (75014 PARIS).	Le montant annuel est fixé à 8 619,10 € HT. pour une durée de 12	25 FÉVRIER 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DÉCISION
de maintenance du Système d'Information Voyageur (S.I.V) pour la CAGTD		mois. Il sera tacitement reconduit deux fois, par période de 12 mois à partir du 01/01/2026.	
Accord-cadre à bons de commandes, pour la création, fourniture et pose de panneaux d'information de type relais information service (R.I.S) et de mobiliers sur les itinéraires de véloroutes Lot 5 Fourniture et pose de compteurs de fréquentation	SAS KIOMDA (33000 BORDEAUX)	Conclu pour un montant maximum de 33 000 € HT pour une durée totale de 30 mois.	9 MARS 2026
MAPA pour la fourniture et mise en place d'un décanteur-déshuileur sur la déchetterie des Piles sur la commune de Tallard	Société Eynaud TP (05000 Gap)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 32 702,02 € HT. pour une durée de 2 mois	9 MARS 2026
MAPA pour la fourniture de 89 poteaux d'arrêt de bus	société KELIAS (44801 St Herblain)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 17 938,44 € HT	12 MARS 2026
MAPA pour le Lavage et désinfection des dispositifs de collecte Lot n°2 : Lavage-désinfection de bacs roulants.	Société MINERIS PROPRETE (13250 SAINT CHAMAS)	Conclu pour un montant maximum de 93 000 € HT. pour une durée de 36 mois	12 MARS 2026
Marché de prestation de service pour la réalisation de l'inventaire des chiroptères rupestres du site Natura 2000 FR 9301514 « Céüse, montagne d'Aujourd, pic de Crigne, montagne de Saint-Genis » pour la mise en œuvre du document d'objectifs pour la CAGTD.	Laurène Trebucq - Rudi Kaincz (05 250 Le Dévoluy).	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 11 950 € HT.	17 MARS 2026
Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour la remise en état d'un surpresseur pour la station d'épuration de Gap	Société HIBON (59447 WASQUEHAL)	Conclu pour un prix de 8 650 € HT. Le délai de livraison de la pièce est de 7 à 8 semaines.	27 MARS 2026

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
Marché sans publicité ni mise en concurrence, pour l'aménagement des aires d'arrêt des véloroutes dans le cadre de l'opération de déploiement des points Relais Information Service (RIS)	Société CONCEPT TP 05 (05110 Barcillonnette).	Conclu pour un montant de 9 800 € HT pour le montage et la pose de tables et bancs sur dalles préfabriquées. pour une durée de 1 an.	31 MARS 2026
Marché pour la fourniture des repas en liaison chaude (confection et livraison) pour les enfants de l'Accueil de Loisirs de la CAGTD sur le Site de Tallard (Ecole Saint Exupéry) et de La Saulce (Ecole Communale).	Société SARL EMIEU (05190 THEUS)	La régularisation s'effectuera selon les périodes et les modalités tarifaires détaillées ci-après : Mercredis avril 2026 : Prix unitaire : 4,85 € HT Vacances d'hiver 2026 : Prix unitaire : 4,85 € HT Vacances d'hiver 2026 : Prix unitaire : 4,85 € HT sur les périodes des mercredis 01, 08 et 29 avril 2026 et pour les vacances d'hiver et de printemps 2026.	16 AVRIL 2026
MAPA à bon de commande pour la fourniture des repas en liaison chaude pour les enfants de l'Accueil de Loisirs de la CAGTD sur le site de Tallard, de La Saulce et la piscine de Tallard	Société ECLF COLLECTIVITÉS (05300 LARAGNE).	Conclu selon le prix unitaire suivant : 4,45 € HT. Le montant minimum pouvant être commandé sur l'ensemble de la période est de 0 repas et au maximum 7 960 repas soit 35 422 € HT. Les prestations seront exécutées du 05 mai 2026 au 04 mai 2027 (reconductible une fois pour la même durée).	16 AVRIL 2026
Marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réparation du compacteur des emballages ménagers du	Société CORA (04220 Sainte Tulle)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 11 768.32 € HT. pour une durée d'un an	20 MAI 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DÉCISION
quai de transfert de St Jean			

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Appel d'offres avec négociation pour le transport routier de personnes lot n° 1 : Réseau bus urbain Gap - Ligne 5 "Pôle Universitaire - Les Emeyères" (toute l'année)	AUTOCARS JACOB (05000 GAP)	Le montant total des prestations est défini comme suit : Tranche ferme seuil minimum 112 720 € HT seuil maximum 140 900 € HT Tranche conditionnelle sans seuil minimum seuil maximum 37 600 € HT total TF + TC seuil minimum 112 720 € HT seuil maximum 178 500 € HT Durée initiale de 4 ans renouvelable une fois pour une durée de 4 ans.	2 JUILLET 2025
Appel d'offres avec négociation pour le transport routier de personnes lot n° 2 : Réseau bus urbain Gap - Ligne 3 "Les Prés - Romette" (toute l'année)	Société des cars alpes littoral (05000 GAP)	Le montant total des prestations est défini comme suit : Tranche ferme seuil minimum 396 320 € HT seuil maximum 495 400 € HT sans Tranche conditionnelle durée initiale de 4 ans renouvelable une fois pour une durée de 4 ans.	17 SEPTEMBRE 2025
Appel d'offres avec négociation pour le transport routier de personnes lot n° 4 : Réseau bus urbain Gap - Ligne 2	Société des cars alpes littoral (05000 GAP)	Le montant total des prestations est défini comme suit : Tranche ferme seuil minimum 87 840 € HT	17 SEPTEMBRE 2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
"Molines - Les Gontiers" (pendant 9 semaines l'été)		seuil maximum 109 800 € HT sans Tranche conditionnelle durée initiale de 4 ans renouvelable une fois pour une durée de 4 ans.	
Appel d'offres avec négociation pour le transport routier de personnes lot n° 5 : Réseau régulier Agglo - Ligne 30 "La Freissinouse - Pelleautier - Gap" (toute l'année)	SAS SABATIER (05110 LA SAULCE)	Le montant total des prestations est défini comme suit : Tranche ferme seuil minimum 94 880 € HT seuil maximum 118 600 € HT sans Tranche conditionnelle durée initiale de 4 ans renouvelable une fois pour une durée de 4 ans.	2 JUILLET 2025
Appel d'offres avec négociation pour le transport routier de personnes lot n° 6 : Réseau régulier Agglo - Ligne 100 "La Saulce - Tallard - Gap" (période scolaire)	AUTOCARS JACOB (05000 GAP)	Le montant total des prestations est défini comme suit : Tranche ferme seuil minimum 315 680 € HT seuil maximum 394 600 € HT Tranche conditionnelle sans seuil minimum seuil maximum 34 600 € HT total TF + TC seuil minimum 315 680 € HT seuil maximum 429 200 € HT Durée initiale de 4 ans renouvelable une fois pour une durée de 4 ans.	2 JUILLET 2025
Appel d'offres avec négociation pour le transport routier de personnes lot n° 7 : Secteur Sud	AUTOCARS JACOB (05000 GAP)	Le montant total des prestations est défini comme suit : Tranche ferme seuil minimum 330 960 €	2 JUILLET 2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Agglo- 17 lignes (Barcillonnette, Châteaueux, Curbans, Fouillouse, Lardier & Valença, La Saulce, Tallard, Vitrolles) - Ligne régulière 100 La Saulce - Tallard - Gap (vacances scolaires) - Ligne régulière 103 Tallard (toute l'année) - 15 ligne : 101, 124, 133, 102, 122, 130, 132, 104, 123, 131, 125, 134, 138, 126, 105		HT seuil maximum 413 700 € HT Tranche conditionnelle sans seuil minimum seuil maximum 85 100 € HT total TF + TC seuil minimum 330 960 € HT seuil maximum 498 800 € HT durée initiale de 4 ans renouvelable une fois pour une durée de 4 ans.	
Appel d'offres avec négociation pour le transport routier de personnes lot n° 8 : Secteur Neffes - Sigoyer - Gap : 5 lignes - Ligne régulière 31 Neffes - Gap (toute l'année) - 4 lignes en période scolaire : 60, 120, 135 et 136	SAS SABATIER (05110 LA SAULCE)	Le montant total des prestations est défini comme suit : Tranche ferme seuil minimum 264 400 € HT seuil maximum 330 500 € HT Tranche conditionnelle sans seuil minimum seuil maximum 26 200 € HT total TF + TC seuil minimum 264 400 € HT seuil maximum 356 700 € HT durée initiale de 4 ans renouvelable une fois pour une durée de 4 ans.	2 JUILLET 2025
Appel d'offres avec négociation pour le transport routier de personnes lot n° 9 : Secteur Gap et Jarjayes - 8 lignes - 8 lignes en période	CARRETOUR VOYAGES (05000 GAP)	Le montant total des prestations est défini comme suit : Tranche ferme seuil minimum 165 920 € HT seuil maximum 207 400 € HT	2 JUILLET 2025

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
scolaire : 50, 52, 56, 59, 62, 63, 113 et 121		sans Tranche conditionnelle durée initiale de 4 ans renouvelable une fois pour une durée de 4 ans.	
Appel d'offres avec négociation pour le transport routier de personnes lot n° 10 : Secteur Gap- 6 lignes - 4 lignes en période scolaire : 51, 55, 57, 58 - 2 lignes de navettes saisonnières : 73 et 75	Société des cars alpes littoral (05000 GAP)	Le montant total des prestations est défini comme suit : Tranche ferme seuil minimum 102 880 € HT seuil maximum 128 600 € HT Tranche conditionnelle sans seuil minimum seuil maximum 17 500€ HT total TF + TC seuil minimum 102 880 € HT seuil maximum 146 100 € HT durée initiale de 4 ans renouvelable une fois pour une durée de 4 ans.	2 JUILLET 2025
Appel d'offres avec négociation pour le transport routier de personnes lot n° 11 : Secteur Piémont de Céüse- 3 lignes (Sigoyer, Pelleautier, La Freissinouse) - 3 lignes en période scolaire : 111, 112 et 139	AUTOCARS PINET (05400 VEYNES)	Le montant total des prestations est défini comme suit : Tranche ferme seuil minimum 71 120 € HT seuil maximum 88 900 € HT sans Tranche conditionnelle durée initiale de 4 ans renouvelable une fois pour une durée de 4 ans.	2 JUILLET 2025
Appel d'offres avec négociation pour le transport routier de personnes lot n° 12 : Secteur Gap Sud- 2 lignes	AUTOCARS JACOB (05000 GAP)	Le montant total des prestations est défini comme suit : Tranche ferme seuil minimum 62 960 € HT	2 JUILLET 2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
- 2 lignes en période scolaire : 54 et 114		seuil maximum 78 700 € HT sans Tranche conditionnelle durée initiale de 4 ans renouvelable une fois pour une durée de 4 ans.	
Appel d'offres avec négociation pour le transport routier de personnes lot n° 13 : Secteur Gap - Fontreyne - Ligne 74 (période scolaire)	CARRETOUR VOYAGES (05000 GAP)	Le montant total des prestations est défini comme suit : Tranche ferme seuil minimum 165 920 € HT seuil maximum 207 400 € HT sans Tranche conditionnelle durée initiale de 4 ans renouvelable une fois pour une durée de 4 ans.	2 JUILLET 2025
Appel d'offres avec négociation pour le transport routier de personnes lot n° 14 : Secteur de Claret- 1 ligne - Ligne 137 (période scolaire)	GRIMAUD Valérie (05110 CLARET)	Le montant total des prestations est défini comme suit : Tranche ferme seuil minimum 10 960 € HT seuil maximum 13 700 € HT Tranche conditionnelle sans seuil minimum seuil maximum 9 800€ HT total TF + TC seuil minimum 10 960 € HT seuil maximum 23 500 € HT durée initiale de 4 ans renouvelable une fois pour une durée de 4 ans.	2 JUILLET 2025
Appel d'offres avec négociation pour le transport routier de personnes lot n° 15 : Taxibus Gap	SAS SABATIER (05110 LA SAULCE)	Le montant total des prestations est défini comme suit : Tranche ferme seuil minimum 32 800 €	2 JUILLET 2025

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H. T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
- 10 lignes de taxibus (toute l'année) Gap		HT seuil maximum 41 000 € HT sans Tranche conditionnelle durée initiale de 4 ans renouvelable une fois pour une durée de 4 ans.	
Appel d'offres avec négociation pour le transport routier de personnes lot n° 16 : Réseau bus urbain Gap - Ligne 4 "Tokoro - St Jean" (toute l'année - déclenchement Schéma Directeur Mobilité)	Société des cars alpes littoral (05000 GAP)	Le montant total des prestations est défini comme suit : Tranche ferme sans minimum seuil maximum 302 000 € HT sans tranche conditionnelle durée initiale de 4 ans renouvelable une fois pour une durée de 4 ans.	14 JUIN 2025
Appel d'offres avec négociation pour le transport routier de personnes lot n° 17 : Réseau bus urbain Gap - Ligne 8 "Les Grandes Terres - Chatelard" (toute l'année - déclenchement Schéma Directeur Mobilité)	Société des cars alpes littoral (05000 GAP)	Le montant total des prestations est défini comme suit : Tranche ferme sans minimum seuil maximum 284 000 € HT sans tranche conditionnelle durée initiale de 4 ans renouvelable une fois pour une durée de 4 ans.	28 NOVEMBRE 2024
Appel d'offres ouverts messagerie électronique et de service de travail collaboratif Accord-cadre de techniques de l'information et de la communication pour le groupement de commandes CAGTD, CCAS, VILLE de GAP.	SAS INAUBI (50650 VILLENEUVE D'ASCQ)	Le montant total des prestations est défini comme suit : maximum Ville de GAP : 350 000 € HT CAGTD : 250 000 € HT CCAS : 100 000 € HT Total : 700 000 € HT pour une durée ferme de 4 ans.	9 JUILLET 2025

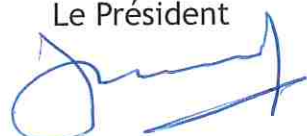
OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Appel d'offres avec négociation pour le transport routier de personnes lot n° 3 : Réseau bus urbain Gap - Ligne 6 "Châteauvieux/Abadous - Tournefave" - TF : vacances scolaires - TC : ponctuellement en période scolaire	Société des cars alpes littoral (05000 GAP)	Le montant total des prestations est défini comme suit : Tranche ferme seuil minimum 139 360 € HT seuil maximum 174 200 € HT Tranche conditionnelle sans seuil minimum seuil maximum 63 800€ HT total TF + TC seuil minimum 139 360 € HT seuil maximum 238 000 € HT durée initiale de 4 ans renouvelable une fois pour une durée de 4 ans.	12 NOVEMBRE 2025
Appel d'offres ouvert pour la fourniture et livraison de conteneurs de déchets enterrés et semi-enterrés lot n° 1 : fourniture et livraison de conteneurs de déchets enterrés	SULO FRANCE SAS (92700 COLOMBES)	Les seuils des montants est défini comme suit : sans minimum maximum : 40 000 € HT pour une période initiale de 12 mois, renouvelable 3 fois par tacite reconduction, pour une période de 1 an sans que la durée totale n'excède 48 mois.	3 MARS 2026
Appel d'offres ouvert pour la fourniture et livraison de conteneurs de déchets enterrés et semi-enterrés Lot n° 2 : Fourniture et livraison de conteneurs de déchets semi-enterrés	SAS ASTECH (68190 ENSISHEIM)	Les seuils des montants est défini comme suit : minimum : 50 000 € HT maximum : 500 000 € HT pour une période initiale de 12 mois, renouvelable 3 fois par tacite reconduction, pour une période de 1 an sans que la durée totale n'excède 48 mois.	3 MARS 2026

Avenants relatifs à des marchés d'un montant supérieur aux seuils européens :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	OBJET DE L'AVENANT	TRANSMISSION EN PRÉFECTURE
Avenant n° 1 au marché 2024240010 pour la prise en charge transport et traitement de la déchetteries des piles Lot 7 : transport et traitement des bidons souillés.	Société SPUR ENVIRONNEMENT	Augmentation de la rémunération du maître d'oeuvre Intégration du nouveau bordereau de prix modifié en date du 11 décembre 2025 qui annule et remplace le précédent.	14 JANVIER 2026

Le conseil communautaire prend acte.

Le Président

 Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance

 Blandine ALLAMANNO

Transmis en Préfecture le : 23 JUIN 2026
 Affiché ou publié le : 23 JUIN 2026